ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 127669

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique au lycée. Le 28 janvier, les enseignants d'histoire-géographie ont réuni au lycée Louis-le-Grand leurs états généraux. À cette occasion, ils ont rappelé qu'avant la réforme du lycée de 2010, tous les lycéens passaient l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat à l'issue de la classe de terminale. Depuis la mise en place de ladite réforme, les lycéens scientifiques passent l'épreuve en fin de première et la discipline devient facultative en terminale, ce qui est une erreur pour bon nombre de citoyens. Il lui rappelle que ces trois matières sont essentielles à la formation du citoyen. On ne répétera jamais assez combien l'histoire est essentielle à la compréhension du temps présent, aux enjeux de la démocratie et au respect de la diversité. Les fondements mêmes de la République sont au coeur des valeurs transmises par l'enseignement de ces matières qui font connaître au citoyen les principes de la République, ses territoires et ses valeurs. Il lui demande donc de lui indiquer pourquoi il refuse de revenir sur les modalités de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique telles qu'elles ont été définies par cette réforme.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127669
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1010
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)